

Procédure d'évaluation et de sélection

Table des matières

PROJET DE RECHERCHE	1
Procédure d'appel à projet, évaluation et sélection.....	1
Critères d'évaluation et de sélection	3
Préprojets.....	3
Projets complets.....	4
SEED FUNDING	5
Procédure d'appel à projet, évaluation et sélection.....	5
Critères d'évaluation et de sélection	5

Le programme de recherche STRIVE comporte deux instruments d'encouragement principaux : le financement d'un grand projet de recherche interdisciplinaire et une ligne de *seed-funding*. Le présent document décrit la procédure d'appel à projet, évaluation et sélection, ainsi que les critères d'évaluation pour chacun de ces instruments.

PROJET DE RECHERCHE

Procédure d'appel à projet, évaluation et sélection

Déroulement de la procédure

¹ Les personnes intéressées à participer au projet de recherche STRIVE s'inscrivent pour le workshop de travail du 25 janvier 2024. Pour ce faire, elles remplissent un court formulaire d'intérêt et d'idées en guise d'inscription avant le 15 janvier 2024.

² Le workshop du 25 janvier 2024 vise à co-construire les modules de travail (*work packages*), sur la base des lignes directrices de STRIVE, et sert de lieu de rencontre pour faciliter la création d'équipes interdisciplinaires porteuses des modules.

³ Les équipes interdisciplinaires porteuses de modules de travail se composent si possible de trois requérant-es principaux (Professeur-e, MER, collaborateur-trices scientifiques au bénéfice d'un doctorat, pour autant que la durée de leur contrat UNIL couvre toute la durée du projet [p. ex. PAT-recherche]) issu-es de trois disciplines différentes. Dans une constellation simplifiée, susceptible d'évoluer si la pertinence du projet globale exige une

autre répartition, chacun des trois modules engage trois doctorant·es ou post-doctorant·es pour une durée de quatre ans.

- ⁴ Avant le 15 février 2024, un préprojet de 2 à 3 pages est déposé auprès de la Direction exécutive. Ce préprojet prend la forme d'un formulaire à remplir mis à disposition par la Direction exécutive après le premier workshop, qui comprend notamment une description des approches thématiques et méthodologiques prévues.
- ⁵ Le jury *ad hoc* examine les préprojets et fait une première sélection sur la base de leur cohérence avec les lignes directrices de STRIVE. Le jury *ad hoc* se compose de huit personnes : un·e chercheur·euse expérimenté·e par faculté de l'UNIL et une personne de la Direction exécutive. Les chercheur·euses expérimenté·es sont issu·es du Comité scientifique, à condition de pas avoir déposé un projet dans le cadre du grand projet interdisciplinaire. Si une ou plusieurs faculté(s) n'est ou ne sont pas représentée·s, le jury est complété par un·e autre chercheur·euse expérimentée de la ou les facultés en question (cf. art. 22 du Règlement du programme de recherche STRIVE).
- ⁶ Le 15 mars 2024, les préprojets choisis sont annoncés. Le jury *ad hoc*, par l'entremise de la Direction exécutive, peut soumettre des propositions d'ajustement aux requérant·es.
- ⁷ Les équipes porteuses ayant passé la première sélection déposent un projet complet d'au maximum 15 pages avant le 15 mai 2024.
- ⁸ Les projets complets déposés sont évalués sous forme d'une revue externe par des spécialistes des sujets abordés pour juger de leur qualité scientifique, puis dans un second temps, par le jury *ad hoc* pour évaluer la cohérence thématique et de la pertinence pour le programme de recherche.
- ⁹ Les projets retenus sont annoncés au plus tard le 30 juin 2024.

Résumé du calendrier

Date	Procédure
7 déc. 2023	Séance d'information
25 jan. 2024	Workshop de co-construction des modules de travail
15 fév. 2024	Dépôt des préprojets par les équipes porteuses
15 mars 2024	Appel à projets complets + év. suggestions d'ajustement
15 mai 2024	Dépôt des projets complets
Au plus tard le 30 juin 2024	Annonce des lauréats

Critères d'évaluation et de sélection

Préprojets

Critères formels de sélection des préprojets

- Le projet répond au format exigé (cf. formulaire)
- Le projet respecte la procédure, notamment les délais de soumission.
- Les requérant·es sont éligibles : professeur·e, MER, collaborateur·trices scientifiques au bénéfice d'un doctorat, pour autant que la durée de leur contrat UNIL couvre toute la durée du projet [p. ex. PAT-recherche]).

Critères d'évaluation des préprojets

- Intérêt scientifique et cohérence avec les lignes directrices de STRIVE¹
 - Le projet étudie les processus et dynamiques de changement de la société suisse, dans la perspective des interactions entre les trois sphères d'action
 - Le projet s'intègre aisément à au moins un des axes transversaux de STRIVE
- Potentiel d'interaction avec les autres modules de travail du projet STRIVE et avec la communauté de recherche
- Pertinence et qualité du profil des requérant·es et de l'équipe pressentie
- Interdisciplinarité de l'équipe (si déjà constituée)
- Potentiel transformateur du projet :
 - Impact sociétal
 - Étude d'un domaine essentiel à la mise en œuvre de la transformation
 - Production de connaissances mobilisables ou utiles aux acteurs de la transformation écologique et sociale
 - Interactions avec les acteurs de la transformation (co-production, transfert de connaissance, médiation, etc.)
 - Approche systémique des problèmes

Critères supplémentaires

- Répartition équilibrée des projets entre les différents modules de travail STRIVE
- Prise en compte de l'équilibre des genres au sein de l'ensemble des modules de travail STRIVE

¹ Les lignes directrices peuvent être consultées dans le document du même nom disponible ici : <https://www.unil.ch/strive/home/menuinst/ressources.html>. Dans ce document les trois « sphères d'action » désignent la société civile, le secteur public et le secteur privé (p. 9). Les « axes transversaux » sont quant à eux les thématiques prioritaires du programme, soit : la gouvernance du changement, la justice sociale, ainsi que la communication et les récits (p. 10).

Projets complets

Critères formels de sélection des projets complets

- Le projet répond au format exigé
- Le projet respecte la procédure
- Les requérant-es sont éligibles : professeur-e, MER, collaborateur-trices scientifiques au bénéfice d'un doctorat, pour autant que la durée de leur contrat UNIL couvre toute la durée du projet [p. ex. PAT-recherche])
- Calendrier du projet : projet construit sur 4 ans
- Aspect interdisciplinaire dans les membres de l'équipe : minimum 3 disciplines

Critères de fond de sélection des projets complets

- Qualité scientifique du projet
 - Cohérence avec le cadre théorique et les axes transversaux STRIVE
 - Clarté et pertinence des questions de recherche
 - Cohérence interne de la démarche scientifique (relation entre questions de recherche, cadre théorique/d'analyse, design de recherche/démarche d'enquêtes, méthodes de collecte et de traitement des données)
 - Faisabilité : disponibilité et accessibilité des données, adéquation entre les objectifs et les moyens demandés
 - Pertinence et qualité du profil des requérant-es et de l'équipe pressentie
 - Potentiel d'interaction avec les autres modules de travail du projet STRIVE et avec la communauté de recherche
 - Originalité des questions de recherche et de la méthodologie
- Caractère transformateur du projet
 - Interdisciplinarité (min. 3 disciplines)
 - Impact sociétal
 - Production de connaissances mobilisables ou utiles aux acteurs de la transformation écologique et sociale
 - Interactions avec les acteurs de la transformation (co-production, transfert de connaissance, médiation, etc.)
 - Approche systémique des problèmes
 - Posture de recherche et autoréflexivité

SEED-FUNDING

Procédure d'appel à projet, évaluation et sélection

¹ Durant les quatre premières années du programme STRIVE, un appel à projet pour financer des bourses de *seed-funding* aura lieu une fois par année.

² Les thématiques plus spécifiques de chaque appel à projet seront définies par le Conseil scientifique avant chaque édition. Leur choix pourrait notamment être guidé pour viser à compléter au mieux les axes transversaux moins traités par les équipes du projet principal STRIVE.

³ Sauf si la pertinence de l'ensemble du projet le requiert ou que les projets soumis ne répondent pas aux exigences de sélection, quatre bourses équivalent soit à un salaire de post-doctorant·e à 100% pour une durée de deux mois, soit à une décharge de cours d'un semestre, sont distribuées chaque année.

³ Le Conseil scientifique, à l'exception de ses membres qui aurait déposé une demande, évalue et sélectionne les projets.

Critères d'évaluation et de sélection

- Les projets développés pour recherche de financement externe (FNS et autres) s'inscrivent dans le cadre du programme STRIVE et respectent ses lignes directrices
- Complémentarité avec les modules de travail existants du projet STRIVE
- Plausibilité du projet et potentiel de financement par le FNS (ou autre)